

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 250

présenté par

M. Colombani, M. Panifous, M. Molac, M. Serva, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout,
M. Castellani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,
M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Saint-Huile, M. Taupiac, M. Warsmann et
Mme Youssouffa

ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur une disposition introduite au Sénat, et qui prévoit que les rendez-vous prévention puissent être réalisés par les kinésithérapeutes, entre autres.

Si ces derniers ont une expertise sur les sujets prévention, et doivent être intégrés à notre politique de prévention, les auteurs du présent amendement s'interrogent sur l'opportunité de confier la réalisation de ces rendez-vous spécifiques aux kinésithérapeutes.

L'objet qui a été confié à ces derniers risque de dépasser le champ de compétences de ces praticiens. Pour rappel, ces rendez-vous porteront notamment sur les addictions, l'alimentation, le dépistage de certains cancers, ou encore la santé mentale.